

Paris, le 17 mai 2017

### **La Branche des organismes de formation rénove son système de classification des emplois et des métiers**

**La Branche des organismes privés de formation, qui représente 115 000 salariés et fait partie des quarante premières branches de France, a signé un accord innovant révisant le système de classification des emplois et des métiers. Grâce à un dialogue social de qualité, la FFP et les organisations syndicales ont tenu à élaborer un nouvel outil dynamique de gestion des ressources humaines, et à valoriser les compétences au sein de la Branche.**

Ce nouveau système de classification accorde une place centrale aux compétences requises pour exercer l'emploi, indépendamment des caractéristiques attachées au salarié telles que le diplôme ou l'ancienneté. Les classifications seront désormais déterminées selon six critères communs classants bonifiés le cas échéant par deux autres critères<sup>1</sup>.

Dans un contexte d'accélération des mutations sociales et technologiques, cette nouvelle méthode permet notamment de s'adapter à la transformation des métiers et d'anticiper ceux de demain. Elle permet d'appréhender les évolutions induites par la transformation digitale sur les métiers de la Branche des organismes de formation et les besoins en compétences (cf. [Etude de la Branche sur l'impact de la digitalisation](#) )

La FFP, plateforme qui rassemble les acteurs de référence du capital humain, se mobilise ainsi une nouvelle fois en faveur du développement des compétences professionnelles. Dans une économie de la connaissance où la formation tout au long de la vie devient un enjeu central d'employabilité, l'investissement dans le capital humain est un enjeu majeur pour le développement du secteur économique de la formation professionnelle comme de l'ensemble des secteurs économiques.

Jean WEMAËRE, Président de la FFP, se félicite de la signature de cet accord, « *Notre secteur est en pleine mutation. Nous devons accompagner la transformation de nos métiers, profondément impactés par l'innovation, portée par le digital et les avancées sur les neurosciences qui nous permettent de mieux appréhender le fonctionnement du cerveau et les mécanismes d'apprentissage. C'est le sens de cet accord, élaboré dans le cadre d'un dialogue social constructif. Ensemble, continuons à nous mobiliser pour le développement d'un secteur économique vital pour l'employabilité et la compétitivité dans notre pays !* »

**Contact Presse : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - [nlaurandel@ffp.org](mailto:nlaurandel@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 600 entreprises de formation privées et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

<sup>1</sup> Interfilière et responsabilité juridique  
La FFP est MEMBRE du MEDEF,